

Bulletin N°63 - Juillet 2023

Mairie de
Néry



Huleux Néry Vaucelles Verrines

Le mot du maire

6

Madame, Monsieur,

Je veux vous informer, de quelques difficultés, d'actions pour maintenir une qualité de vie, et améliorer l'existant, mais aussi de comportement inacceptable.

Au cours des mois d'avril et mai, le temps humide, pluvieux par intermittence ne nous a pas permis d'assurer l'entretien des espaces verts en temps voulu.

Un agent d'entretien en arrêt maladie depuis presque un an, un autre agent d'entretien vient de reprendre son travail après un mois et demi d'arrêt pour une intervention chirurgicale, voilà pourquoi nous avons été débordé par la pousse de l'herbe et que nous avons dû faire appel à une entreprise pour assurer le plus urgent.

Pendant tout cet été nous n'aurons qu'un seul agent, à cause des congés pour gérer au mieux l'entretien de la commune et ainsi nous demandons aux riverains de desherber leurs trottoirs pour ceux qui bien sûr sont physiquement aptes à le faire.

Nous ne planterons pas de fleurs cette année à cause du manque de personnel et aussi de l'arrêt sécheresse qui nous interdit de les arroser.

Trois dossiers d'investissement (travaux de la rue des Peupliers – Chapelle de Verrines – mise à la norme PMR des bâtiments communaux) ont été déposés auprès de l'Etat, pour l'attribution d'une subvention – Aucun dossier n'a reçu d'accord à ce jour, ce qui risque de reporter le démarrage des travaux. Beaucoup de communes sont confrontées à ce problème et l'Union des Maires de l'Oise s'en est saisie pour agir auprès des représentants de l'Etat.

Malgré le coût plus important de l'électricité, contrairement à beaucoup de communes, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'éclairage public toute la nuit pour des raisons de confort et de sécurité.

Par ailleurs pour réaliser des économies à l'avenir sur le coût des énergies, la commune s'est rapprochée du SEZEO pour faire un audit énergétique et une étude thermique des bâtiments communaux.

Une convention sera signée avec le syndicat d'électricité avec un forfait de 1 000 € par bâtiment, soit environ 40 % à notre charge du coût réel.

Des aménagements d'entrée de village, avec plantation d'arbustes, sont programmées pour cet automne à l'entrée de Vaucelles face aux Larris, et aussi 5 arbres à développement important seront plantés dans le parc de la Mairie.

Le Conseil Départemental va réaliser un enduit de remise en état sur la RD 98 à partir de Néry jusqu'à l'entrée de Verrines.

Les travaux sont prévus le dimanche 30 juillet prochain et seront terminés dans la journée.

Et pour terminer, l'inacceptable, une habitante de Verrines qui nourrissait une chatte errante en attente d'avoir des petits s'est aperçue que celle-ci était blessée. Elle a prévenu l'Association AMI-MAL qui est venue capturer l'animal et récupérer les chatons nouveaux nés. La chatte profondément entaillée au niveau de l'abdomen et d'une patte avant par un collet, à fait l'objet de soins vétérinaires importants et d'une amputation de la patte.

Qui pose des collets ? dans quel but, ces pratiques barbares interdites ? Si de tels faits devaient se reproduire, une enquête serait diligentée pour identifier les auteurs et les poursuivre pénalement.

La fédération des chasseurs va être informée de ces agissements.

Je vous souhaite un bel été,

Avec mon amical dévouement

Claude PICART
Maire

Travaux

AMENAGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS

Après des échanges avec les services départementaux, le projet a été arrêté. Le bureau d'étude, BE2M prépare le dossier d'appel d'offres qui sera lancé en septembre pour un début de travaux envisagé en novembre.

Deux tranches de travaux estimées sont retenues :

- La première (de l'entrée de Néry côté Verrines –Huleux jusqu'à la rue du puits) 349 915€ HT, soit 419 898 € TTC.
- La seconde (de la rue du puits à la sortie de Néry côté Béthisy) 229 815 € 50 HT soit 275 778 TTC.

Pas d'accord de subvention à ce jour, ni du Département, ni de l'Etat

LA CHAPELLE ST RIEUL DE VERRINES

Le dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration et la publication est prévue pour le 15 août prochain.

Nous sommes toujours dans l'attente de la subvention complémentaire de l'Etat (DETR).

REPLACEMENT DES LUMINAIRES DE TOUS LES BATIMENT COMMUNAUX

Après la réalisation d'un diagnostic, un devis nous a été proposé par SMEI pour un coût de 24 498 € HT soit 29 397 € TTC.

Nous sommes en recherche de subventions auprès de divers organismes avant remplacement par des leeds de l'ensemble des points lumineux énergivores.

EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DU PARC DE LA MAIRIE

De nouveaux équipements :

- 2 banquettes près des terrains de boules
- 1 table de pique nique à la norme PMR
- 2 tables enfants, 1 jeu enfants –tourniquet- dans l'espace ensablé
- 1 vasque pour fleurissement sur la souche

Fournis par CELONA pour un coût de 4 514€ TTC, installation courant Août et la remise en état des terrains de boules à réaliser par l'entreprise CARSOE paysage pour un coût de 2 886 € TTC courant juillet/août prise en charge de 50 % du coût total HT par le fond de concours de l'ARC.

CUISINE DE LA SALLE DES FETES

La cuisine avec ses équipements un peu vieillots va être refaite dans sa totalité par un cuisiniste - T2M La Croix St Ouen – avec nouvelle gazinière, nouveau frigo, pour un coût de 13 845 € TTC.

L'entreprise CEPIELA va réaliser un branchement au gaz de ville pour la gazinière et la pose d'un radiateur sèche serviettes et la dépose de deux radiateurs plus utiles pour un coût de 3 216 € TTC

La totalité du financement sera présenté au fond de concours de l'ARC pour une prise en charge à 50 % du HT.

ABRIS BUS ET MUR DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'abri bus a été en partie réalisé et ne pourra l'être complètement qu'après les travaux de la rue à la norme PMR –l'entreprise ROSIN et fils- réalise ces travaux pour un coût de 10 108 € 45 TTC

La remise en état d'origine du mur avec grilles de la cour, et la transformation pour un deuxième accès avec portail identique à l'existant, a été confiée à l'entreprise l'entreprise ROSIN et fils pour un coût de 20 225 € 15 TTC

Prise en charge de la totalité du financement de 50 % HT par le fond de concours de l'ARC.

MISE AUX NORMES PMR DES BATIMENTS COMMUNAUX

Après consultation de la direction départementale des territoires, les trois tranches prévues ont été regroupées en une seule avec demande de subvention auprès de l'Etat de 40 % sur un coût global de 110 655€TTC estimé. Pas d'accord à ce jour - réalisation pour les travaux dans les écoles pendant les vacances, si autorisation, avant accord de subvention.

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

La mise aux normes du réseau électrique et le remplacement des points lumineux par des leds vont être réalisé par l'entreprise SMEI au prix de 3 798 € TTC courant août.

AMENAGEMENTS SECURITAIRES A HULEUX

Pour assurer une meilleure sécurité à l'intersection de la rue de Cornon avec la RD113, un renforcement de la signalisation, la création d'une zone 30 avec la pose de radars pédagogiques sont à l'étude avec l'accord de l'unité territoriale départementale. Le coût est à chiffrer.

REFECTION DU CHEMIN DE FEU

Le mauvais état du chemin de feu nécessite une réfection prochaine, avant l'hiver. Des devis vont être demandés.

La vie scolaire

Une nouvelle année scolaire se termine dans nos écoles.

En cette fin d'année, a eu lieu l'évaluation nationale des acquis en CM2. Nous sommes ravis de constater le très bon niveau global de nos élèves dont les résultats affichent des moyennes entre 80 et 95 % de réussite dans tous les items de français et mathématiques, avec plus de la moitié des enfants qui atteignent 100% de réussite à au moins la moitié des items.

Félicitations à eux, ainsi qu'à toute l'équipe enseignante qui chaque jour s'active à créer un environnement d'apprentissage stimulant la curiosité intellectuelle des élèves, favorisant leur autonomie et de les aidant à développer leurs compétences tant sur le plan académique que personnel.

Au cours de ce semestre, de nombreuses activités et sorties ont été organisées afin d'éveiller la curiosité intellectuelle des élèves et de les encourager à explorer leurs passions et leurs talents.

Voici un aperçu de ce que nos enfants ont pu réaliser par niveau :

Maternelle : CLEA, représentation le 12 mai (spectacle autour du travail de monsieur Herbin), rédaction des carnets souvenirs avec des QR code afin de revoir le spectacle, nouvelle représentation du spectacle le 29 juin 2023 au cloître Saint Corneille de Compiègne.

Élémentaire : ateliers cuisine le 6 juillet pour un petit-déjeuner le 7 juillet, pas de petit déjeuner le 4 juillet

CP-CE : stage piscine massé du 05 juin au 16 juin, projet en arts (arts visuels, chant, poésie) par thème (Paris, printemps)

CM : création d'une pièce de théâtre comédie musicale suivi d'une représentation devant les parents le 30 juin

Pour tous : le dernier journal de l'année est en rédaction. Il paraîtra début juillet et présentera notamment les sorties de ce semestre :

- 17 mars : opération Hauts de France Propres à l'élémentaire

Maternelle :

- Le 11 mai : « rumba sur la lune » à l'espace Jean Legendre dans le cadre du CLEA

- Le 26 mai, sortie au cirque Micheletty (ateliers le matin, spectacle l'après-midi)

Cycle 2 et 3 :

- 28 mars : après-midi allemand au collège pour les CM1 CM2

- 6 avril : cycle 3 « Ombre et lumière » à Jean Legendre

- 11 avril : cycle 2 : spectacle « à l'unisson » au Théâtre Impérial

- Le 26 mai : sortie au cirque Micheletty a eu lieu (ateliers le matin, spectacle l'après-midi) pour les 3 classes

- 23 juin : journée olympique pour les cycles 3 à Béthisy St Pierre, organisée par les conseillers pédagogiques EPS départementaux

- 4 juillet journée immersion CM2 au collège de Verberie

Un semestre bien complet ! Merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré à l'organisation et l'animation de toutes ces activités.

La Kermesse, qui a eu lieu le 24 juin, a été un grand succès. Après un spectacle épatant, les élèves ont exposé quelques travaux d'arts plastiques dans la bibliothèque et sous le préau.

La mairie a offert des livres aux enfants. Les CM2 ont reçu également un livre de la part du ministère de l'éducation nationale et un cadeau de la part de l'association de parents d'élèves. Le traditionnel apéritif offert par la mairie puis le repas et les jeux organisés par Nerygolotte se sont tenus ensuite. Une belle journée pour notre village.

D'autre part, la subvention annuelle de la mairie versée aux écoles a été une nouvelle fois renouvelée. Pour la rentrée prochaine, elle sera au bénéfice de la classe de cycle 2 pour l'équipement. Également, un bilan thermique de l'école sera effectué. Un faux-plafond et une nouvelle isolation sont envisagés. La mise aux normes PMR est également programmée suites aux études effectuées récemment.

Concernant la future rentrée, nous avons eu, lors du dernier conseil d'école, la présentation de Mme Aguiar qui reprend en septembre le poste de Mme Adantotodé laquelle ayant demandé un changement de département.

Mme François sera quant à elle en congé maternité à la rentrée de septembre, suivi d'un congé parental jusqu'à la rentrée de mars. Nous ne connaissons pas encore la personne qui assurera son remplacement. Mme François a indiqué que tout sera mis en œuvre pour faciliter la liaison pour le bien-être et la réussite des élèves.

Point sur les effectifs et répartitions pour la rentrée 2023-2024 :

A l'heure actuelle, admis à l'école :

9 PS 8 MS 6 GS

5 CP 6 CE1 5 CE2

7 CM1 8 CM2

Cela fait donc une répartition par classe selon les cycles :

23 maternelles

16 cycle 2 (CP-CE1-CE2)

15 cycle 3 (CM1-CM2)

Bonnes vacances aux élèves, à leurs familles ainsi qu'à toute l'équipe enseignante.
Passez un bel été

Jean Wimmer
Vice Président

Commission des Anciens

Ce samedi 17 juin a lieu le traditionnel repas des anciens de la commune (âgés de 62 ans et plus).

Nous ont honoré de leur présence Monsieur le député Pierre Vatin pour partager l'apéritif et Madame Sandrine Connell conseillère départementale pour le repas. L'animation de cette journée était confiée à l'orchestre « Continental Blues » dont deux membres habitent la commune.



L'excellent repas, très apprécié par tous, était préparé par le traiteur de la Croix Saint Ouen « Les Délices de la Table » M.Pascal Ruillet.

Nous espérons vous revoir l'année prochaine encore plus nombreux. Bonnes vacances à tous et rendez-vous au mois de janvier pour la galette.



Joël LORGNET
Vice Président

Commission des fêtes

Le lendemain de cette belle journée a lieu la kermesse de la paroisse de Béthisy Saint Pierre et la bataille de Nery 01 septembre 1914 était mis en scène par les scouts de Monsieur l'abbé.



Avec leurs chevaux, ils ont raconté la bravoure des soldats britanniques enterrés dans notre cimetière. Les scouts sont toujours présents pour les cérémonies de 08 mai et 11 novembre sur Nery, nous les remercions vivement de leur participation. Pour rappel nos cérémonies de mémoire débutent à la mairie à 8h45. Nous serons ravis de vous retrouver nombreux avec nous.

Emma GUILBAUD
Vice Présidente

ARRET DE CAR DES LYCEES VAUCELLES

Les bus pour les lycées Compiégnois de la ligne 105, s'arrêtent actuellement face au N°25 grande rue, tout proche de l'intersection, au stop, pour la montée des adolescents et prendre la direction de Béthisy St Pierre.

Pour sécuriser davantage les rassemblements, les montées et les descentes, des nouveaux emplacements matérialisés, vont être réalisés à la sortie de Vaucelles, vers Béthisy pour la rentrée de septembre.

La pose d'un abri bus est projetée, côté départ, pour attendre au sec.

« Le Moulin » est le nom retenu pour répertorier cet arrêt.



Après-Midi Belote : **Samedi 4 mars**

En ce début d'année, nous avons organisé, comme à son habitude notre après-midi Belote.



C'est avec plaisir que nous avons accueilli plusieurs équipes venues passer un bon moment.

L'après-midi s'est terminé par la remise de lots aux participants et un repas pour ceux qui ont souhaité terminer la soirée avec nous.



Marche Barbecue

Dimanche 30 avril

Nouvelle édition de notre marche du printemps !! Encore une fois, les marcheurs étaient au rendez-vous.



Après un parcours d'environ 6 km autour de Néry parsemé de questions. Tout le monde s'est retrouvé devant la salle des fêtes pour partager un barbecue / frites.

Ce fût également le moment d'inaugurer nos nouveaux barnums !



Le Président et les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances d'été. Et vous donne rendez-vous le samedi 16 septembre pour une après-midi pétanque et une soirée moules-frites.



Quelques nouvelles de :

Nous nous sommes quittés en décembre 2022 avec le marché de Noël et le passage du père Noël dans les classes ... et nous nous retrouvons pour la kermesse en collaboration avec les écoles et la mairie, le **samedi 24 juin**.

Nous étions ravis de pouvoir à nouveau clôturer l'année scolaire dans la joie et la détente, et de nous retrouver autour de ce moment festif.

Le parc de la mairie s'est transformé l'espace d'une journée pour accueillir le spectacle des écoles sur le thème du cirque, suivi de la remise des livres et de l'apéritif offert par la mairie.



La kermesse s'est poursuivie avec le repas puis les jeux en bois, les structures gonflables, la pêche à la ligne, et bien sûr notre buvette !

Le stand de tir et de fléchettes fût très apprécié des plus petits mais aussi des plus grands !

Merci à tous les parents qui ont contribué au stand par leurs gâteaux !



Cette journée de kermesse s'est terminée par le traditionnel tirage au sort de la tombola.

Félicitations à tous les gagnants !



Nous n'avons pas oublié nos petits CM2 (devenus grands) qui quittent notre école pour de nouveaux défis à la rentrée. Comme les années précédentes, nous avons opté pour la remise de chèques cadeau « Cultura » d'une valeur de 15€ sous une haie d'honneur et d'applaudissements. Les élèves de CM2 étaient ravis et nous leur souhaitons une excellente rentrée au collège !



Nous souhaitons une très bonne rentrée pour les élèves de nos écoles maternelles et primaires ! Nous avons hâte de vous retrouver pour de nouvelles animations l'année prochaine, et en profitons pour faire appel à tous les parents qui souhaitent s'investir pour le bonheur des petits et grands : **RDV à l'assemblée générale de l'association !**

Pour conclure, tous les membres de l'association Nérygolotte souhaitent remercier :

- les parents et les membres de l'association ayant participé tout au long de l'année scolaire à la préparation et à la participation des animations sur cette année scolaire 2022/2023.
- la mairie et les différents parents d'élèves pour la mise à disposition de certains équipements, et leur contribution au bon fonctionnement de ces animations.
- toutes les familles et enfants qui ont participé à ces animations

Et un grand MERCI aux entreprises locales qui ont effectuées des dons à l'association et aux commerçants locaux pour les lots offerts pour la tombola !

Sans cette aide précieuse et sans vos présences, nous ne pourrions pas continuer à vous proposer des animations qui rythment notre année scolaire.

C'est pour cette raison que nous passons un appel aux volontaires :

Venez rejoindre une équipe sympa de parents motivés et enthousiastes afin de proposer à nos enfants des spectacles et activités tout au long de l'année !

- A noter dans vos agendas :
**L'Assemblée Générale de Nérygolotte aura lieu le
Vendredi 22 septembre à 19h00 dans la salle du conseil de la mairie de Néry**
Vous êtes les bienvenus !
En préparation pour le 2^{ème} semestre 2023 :
- la soirée de la terreur ...
- les sapins et le marché de Noël en décembre...

Pour toute remarque et suggestion, l'équipe reste à votre disposition :

Hélène PHILIPPO-THÉRY, Présidente : 06.58.05.07.96

Nicolas HIMPE, Vice-Président : 06.65.91.45.24

Sophie TUAUX, Trésorière : 06.25.82.48.93

Noëlle PICARD, Secrétaire : 06.33.04.13.22

Bonnes vacances à tous !!!

Communiqués

Opération tranquillité vacances

Pendant la période des vacances d'été, si vous souhaitez que votre habitation soit surveillée en votre absence, un partenariat a été établi entre la police municipale et la gendarmerie nationale.

Pour vous inscrire à ce dispositif des formulaires sont à votre disposition en mairie, à remplir et nous renvoyer au moins deux jours avant votre départ.

Ce service est gratuit, n'hésitez pas à l'utiliser

Raccordement au gaz et réalisation de trottoirs surbaissés

Les riverains de la rue des Peupliers qui souhaiteraient se raccorder au gaz ou réaliser une entrée pour véhicules dans le mur de leur propriété, sont priés d'en avvertir la mairie avant les travaux de mise aux normes PMR des trottoirs et de la voirie ; toute demande devra être justifiée et programmée. Après réalisation des travaux de la rue toute intervention projetée sur le domaine public sera interdite pendant au moins 5 ans.

Une information sera nominativement adressée en ce sens aux riverains de la rue des Peupliers.

Déchetterie

En cas de fortes chaleurs, en fonction des alertes « orange » annoncées par Météo France, un aménagement d'horaires de l'ensemble des déchetteries du SMDO sera appliqué.

Les sites ouvriront alors exceptionnellement de 7h30 à 13 heures.

Pour se renseigner du lancement du dispositif, voir la page ouverture du site internet du SMDO, par aussi leurs réseaux sociaux (Facebook et Instagram) par des alertes SMS et la mise en place de banderolles et affiches à l'entrée des déchetteries :

Le service communication

03 44 38 29 00

Service.communication@smdo.fr

ABRI VELO

Suite à un premier refus de l'Architecte des Bâtiments de France, une nouvelle proposition pour sa réalisation derrière la mairie a obtenu un agrément, puisque sans vue directe avec l'Eglise.

Les fondations ont été coulées la semaine dernière et la pose de l'abri est prévue dans les prochains jours.

ECOULEMENT PLUVIAL



Des marquages ont été effectués à proximité des avaloires des eaux pluviales. Les détritiques qui s'y engouffrent après avoir empruntés nos rivières, nos fleuves, termineront leur course dans la mer et les océans pour la plupart. Pour éviter cette pollution, ne jetez pas de déchets sur la voie publique.

DISPOSITIFS POUR L'EMPLOI

De nombreux dispositifs existent, mais en place par le département, la région, l'ARC, et l'Association du Pays Compiègnois. Si vous recherchez un emploi ou souhaitez faire une formation, une reconversion, venez nous voir en mairie nous vous apporterons toutes les informations adéquates, et- pourrons même vous mettre en relation.

ARRETE SECHERESSE

Voir page suivante.

Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte renforcée



Interdiction d'arroser
les pelouses
les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 9h et 20h



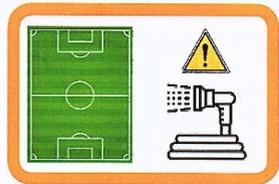
Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées (de plus d'1 m³)...
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux



Interdiction de laver
les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.



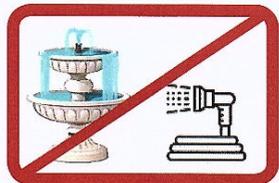
Interdiction d'arroser
les terrains de sport, les stades,
les établissements équestres,
entre 11 h et 18 h
les golfs à l'exception
des « greens et départs » entre 8 h et 20 h.



Restriction
de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur
www.oise.gouv.fr



Réduction de la
consommation industrielle
conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur



Interdiction d'alimentation des
fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.

Scannez le QR code



www.oise.gouv.fr

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.



URBANISME

LA VIE COMMUNALE

Les dossiers d'urbanisme en version papier sont acceptés du lundi au mercredi midi au secrétariat de mairie.

Nous vous rappelons que toute modification de l'existant de votre propriété doit faire l'objet d'une déclaration en mairie (selon la nature des travaux envisagés, il vous sera remis les documents correspondants). A noter, que ce sont les services de l'A.R.C de Compiègne qui instruisent les dossiers. Prière de remettre en mairie le nombre de dossiers réglementaires.

Formulaires à télécharger sur www.service-public.fr

Un service plus simple et plus rapide pour faciliter vos démarches en version dématérialisée sur

<https://gnau.agglo-compiegne.fr>

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

PASSEPORTS - C.N.I-PERMISS DE CONDUIRE -CARTE GRISE

Renseignements et formulaires sur le site internet : www.ants.gouv.fr

(La mairie ne gérant plus les dossiers) prendre RV pour la délivrance du dossier dans les mairies les plus proches de notre commune : Crépy en Valois, Senlis, Pont Ste Maxence, Compiègne ...

P.A.C.S

Les dossiers de P.A.C.S sont gérés par la Mairie sur rendez-vous préalable.

RECENSEMENT MILITAIRE

Cette démarche reste obligatoire pour les jeunes filles et les jeunes garçons qui doivent se faire recenser en mairie le jour de leurs 16 ans

INSCRIPTIONS ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales se font directement sur le site www.service-public.fr rubrique service public et formulaires

ORDURES MÉNAGÈRES

A.R.C place de l'Hôtel de Ville CS 10007 -60321 COMPIEGNE Cedex 03 44 85 44 75
Dechets.ri@agglo-compiegne.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Depuis juillet 2021, les services de l'ARC proposent un ramassage sur RDV en appelant le 0800 779 766 de 9.00 à 17.00 (appel gratuit)

ALLOTIC

AlloTIC est un service de transport collectif "à la demande", Le service est assuré par des artisans taxis du territoire, fonctionnant entre 6h et 20h du lundi au samedi

Prix de la course 2.50 €

La réservation se fait auprès de l'agence Oise Mobilité :

- Par téléphone au 0 970 150 150
- par mail : reservation-tad@oise-mobilite.fr

LA BOITE A LIVRES

Une boîte à livres est mise à votre disposition devant la mairie. N'Hésitez pas à y déposer vos livres et faire partager ainsi vos lectures par toutes et tous. Les livres sont magiques, ils voyageront de main en main et reviendront à leur point de départ pour que d'autres puissent en profiter.

LE CENDRIER

Un cendrier est installé à la porte de la mairie et malgré tout nous constatons que des mégots sont jetés à même le sol sur le chemin de l'école jusqu'à la petite ruelle longeant la mairie. Merci de l'utiliser.

LES DÉJECTIONS DE CHIEN !

Les crottes de chien ont envahi de nouveau nos espaces verts, nous vous remercions de bien vouloir les ramasser. Une verbalisation pourra être appliquée en cas de non-respect de ces consignes du « bien vivre ensemble ».

PROBLÈME DE RÉCEPTION AVEC LA TNT



Veillez contacter

0970 818 818 (appel non surtaxé) Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17 h

ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS

Dans les voies ouvertes à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des constructions riveraines, sont désormais tenus, chacun au droit de sa « façade », de désherber les pieds de murs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Merci

TONTE ET ACTIVITÉS BRUYANTES OU LES RÉGLES DE BON VOISINAGE

La tonte de pelouse et, d'une manière générale l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage doivent respecter les horaires indiqués dans l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département de l'Oise . Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés :

*Du lundi au vendredi de 8 h à midi et de 13.30 à 19 h

*Le samedi de 9 h à midi et de 15 h à 19 h

*Le dimanche et jours fériés de 10 h à midi

Tigrou et les agents vous souhaitent à toutes et tous de bonnes vacances d'été !



Mairie



Horaire d'ouverture

Lundi	de 10h00 à 12h00
Mardi	de 17h00 à 18h30
Mercredi	de 10h00 à 12h00
Jeudi	de 17h00 à 18h30
Vendredi	de 10h00 à 12h00

**La mairie est fermée le samedi,
dimanche et jours fériés**

Tél : 03 44 39 73 11

Email : contact@nery.fr

Site : www.nery.fr